

2023_08

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_08

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 janvier 2023**

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES
INONDATIONS PAPI 3 DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE ET DE LA BERRE
POUR LA PERIODE 2023-2028**

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de l'Aude et de la Berre durant la période 2023-2028, dit « PAPI 3 », a été piloté par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) désigné en tant que structure porteuse.

Le projet concerne les bassins hydrographiques de l'Aude, de la Berre et du Rieu dans leur totalité.

Le PAPI 3 s'inscrit dans la continuité des précédents PAPI de l'Aude. Il est en conformité avec les dispositions de la Directive inondations, notamment la SNGRI d'une part, et les dispositions de la Directive cadre sur l'eau, notamment l'atteinte du bon état écologique des eaux d'autre part.

Ainsi, désireux de pérenniser la dynamique de prévention insufflée ces dernières années, le SMMAR et ses syndicats de rivières adhérents ont souhaité réaffirmer leur position d'acteurs incontournables de la prévention des inondations en s'engageant de nouveau dans la réalisation d'un PAPI.

Ce PAPI se veut être une réponse pragmatique au risque inondation visant à réduire la vulnérabilité des enjeux socio-économique forts du territoire au demeurant fragiles, comme nous l'a très justement rappelé les épisodes majeurs d'octobre 2018 et janvier 2020. La démarche ambitieuse déployée, se nourrit largement des enseignements apportés par la réalisation du précédent PAPI et inclus la problématique du réchauffement climatique.

Ce PAPI a été construit en coopération avec l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, co-financeurs, opérateurs, établissements publics, associations et citoyens, permettant de garantir un dispositif cohérent dans ses fondements et robuste dans sa mise en œuvre pour une solution efficace et viable sur le long terme.

Le PAPI 3 aborde l'ensemble des 7 axes nationaux relatifs à la prévention et protection contre les inondations :

- Axe 1 : Amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque
 - Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations
 - Axe 3 : Alerte et gestion de crise
 - Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 - Axe 5 : Actions de réduction de vulnérabilité des personnes et des biens
 - Axe 6 : Gestion des écoulements
 - Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique
- s'articule autour de 4 orientations stratégiques (OS) :
 - OS 1 : Développer la connaissance du risque pour mieux agir
 - OS 2 : Agir ensemble pour être plus efficace en gestion de crise
 - OS 3 : Penser le territoire en commun pour mieux l'adapter au risque
 - OS 4 : Se protéger du risque par des études et travaux qui rendent nos populations moins vulnérables.

.../...

.../...

2023_08

Sur la durée de la présente convention, le coût total du programme est évalué à 75.27 millions d'euros. Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Axes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
TOTAL AXE 00 - Animation PAPI	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	1 560 000
TOTAL AXE 01 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1 050 000	100 000	575 000	740 000	380 000	100 000	2 945 000
TOTAL AXE 02 - Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations	220 000	200 000	330 000	200 000	0	0	950 000
TOTAL AXE 03 - Alerte et gestion de crise	850 000	0	0	650 000	50 000	0	1 550 000
TOTAL AXE 04 - Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme	520 000	1 465 000	500 000	300 000	320 000	70 000	3 175 000
TOTAL AXE 05 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	850 000	1 235 000	1 290 000	1 235 000	850 000	1 180 000	6 640 000
TOTAL AXE 06 - Gestion des écoulements	2 238 000	9 842 000	8 010 000	25 065 000	440 000	310 000	45 905 000
TOTAL AXE 07 - Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	2 295 000	2 000 000	1 575 000	480 000	5 925 000	270 000	12 545 000
TOTAL GENERAL	8 283 000	15 102 000	12 540 000	28 930 000	8 225 000	2 190 000	75 270 000

Les différents maîtres d'ouvrages sont :

- ✓ Le SMMAR
- ✓ Le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Aude
- ✓ Le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Fresquel,
- ✓ Le Syndicat mixte Aude Centre,
- ✓ Le Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres,
- ✓ Le Syndicat mixte du delta de l'Aude,
- ✓ Le Syndicat du bassin versant de la Berre et du Rieu

Rappel des actions du PAPI 3 / syndicats:

Maître d'ouvrage	Montant	Détail
SMMAR	9 755 000 €	Observatoire, repères crues, SDAL, réduc...
HVA	1 625 000 €	Continuité étude ruissellement, travaux St Hilaire, Rennes les Bains...
Fresquel	4 080 000 €	Continuité étude merlons ; travaux Castelnau-dary ...
SMAC	15 805 000 €	Travaux La Prade , Trèbes, Villegailhenc, Etudes...
Syndicat de Bassin Orbieu/ Jourres	5 345 000 €	Travaux Luc sur Orbieu ; travaux champs d'expansion de crue ...
SMDA	31 190 000 €	Rec de Veyret; Continuité submersion marine; chenal Coursan; Armissan ...
Berre/Corbières M	1 335 000 €	Digue de L'Espinat ...
Autres	5 100 000 €	Etat: PPRI ; Travaux Réduc Vulnérabilité...
TOTAL	75 270 000 €	

.../...

2023_08

Considérant l'avis favorable de la Commission Mixte Inondation du PAPI 3 de l'Aude et de la Berre en date du 08 décembre 2022

Considérant la labellisation du PAPI 3 de l'Aude et de la Berre en date du 14 décembre 2022

Considérant que conformément au cahier des charges national, le SMMAR a adressé les pièces du PAPI et notamment le projet de convention et ses annexes financières à tous les co-signataires par envoi simultané et dématérialisé.

Le président propose au Comité syndical d'approuver le PAPI 3 tel que présenté et labellisé et de l'autoriser à signer la convention liée (cf. en annexe) et de mettre en œuvre le PAPI.

Le Comité syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE le PAPI 3 du bassin versant de l'Aude et de la Berre pour la période 2023-2028 d'un montant global de 75 270 000 M€ ;

APPROUVE les actions et les montants fléchés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, et les plans de financements prévisionnels correspondants tels que précisés dans les fiches actions et les tableaux financiers du PAPI 3 ;

AUTORISE le Président à signer la convention PAPI 3.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de
l'Aude,**

REÇU A LA
Sous-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023

